

**Délibération n° 2024-010**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 14/11/2024

**2ème réunion : le Comité Syndical avait été convoqué le 07/11/2024. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette date, le Comité a de nouveau été convoqué pour le 14/11/2024. Le Comité syndical pouvait donc délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.**

**Date de convocation : 07/11/2024**

**Délégués en exercice : 36**

**Nombre de membres présents : 15** (quorum non nécessaire)

**Votants :**

**18** dont **3** pouvoirs

**Résultats du vote :**

Suffrages exprimés : **17**

Pour : **16**

Contre : **1** (Mme Lerude)

Abstentions : **1** (P. Aladenise)

**Secrétaire de séance désigné : M. Pascal LEJOT**

### **Objet de la délibération : Validation du programme d'actions du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)**

*En l'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.*

#### **Etaient présents :**

***Délégués titulaires :** Pascal ALADENISE (Rezay), Fabrice AUPETIT (Beddes), Patrice BARRET (Le Châtelet), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Pascal COUTURIER (Vicq-Exempt), Jacques FRAULAUD (Culan), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HÉRAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonnis), Florence LERUDE (Sidiailles), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).*

***Délégués suppléants :** Gérard AUBRY (Saint-Hilaire-en-Lignières), Bernard CHAGNON (Lignerolles), Olivier JOYEUX (Néret).*

***Absents excusés :** Bruno CHAGNON (Reigny), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Fabien CLEMENT (Vesdun), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Michelle RIVET (Marçais).*

***Absents :** Gérard BEDOUILLET (Venesmes), Patrick BISSON (Ineuil), Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), Claude DESABRES (Châteaumeillant), Guillaume DESIRÉ (Ids-Saint-Roch), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Alain GUILLEMAIN (Urciers), Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Jean-Luc MANÇOIS (Saint-Christophe-en-Boucherie), Isabelle RIBAudeau-HUE (Montlouis), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Angélique WOZNIAC (Vilcelcelin).*

**Délibération n° 2024-010**

**Pouvoirs :**

*M. Dominique CHAMPAGNE a donné pouvoir à M. Gilles HÉRAULT ;  
M. Gérard DURAND a donné pouvoir à M. Bernard CHAGNON ;  
M. Fabien CLÉMENT a donné pouvoir à M. Jacques FRAULAUD.*

**Le Président rappelle à l'assemblée que :**

Le SIRAH sur l'Arnon s'est engagé dans une politique de restauration des milieux aquatiques afin de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE, 2000) ;

Cet engagement s'est traduit par la réalisation d'une étude diagnostic préalable à un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur les bassins-versants Haut Arnon, débutée en 2022. Cette étude sur 275 km de cours d'eau a permis de poser un diagnostic (REH) de l'état hydromorphologique des bassins-versants et de proposer un programme d'actions sur six ans. Ces actions sont cohérentes à l'échelle du territoire du SIRAH et permettront d'aboutir aux objectifs de la DCE ;

Ce programme d'actions sur deux fois trois ans de travaux a ainsi été élaboré à la suite des différentes phases de travail et des discussions avec les partenaires technico-financiers. Ce programme d'actions a été présenté au Comité syndical du 14 novembre 2024 après avoir été validé par le comité de pilotage en séance du 03 octobre 2024. Ce programme d'actions a par ailleurs été ajusté à la suite de la parution des taux potentiels de subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de leur 12<sup>ème</sup> programme.

Les actions ayant reçu un avis favorable ont été présentées en séance avec une estimation financière pour chaque type d'actions :

Types d'actions	Coût TTC prévisionnel sur 6 ans
Restauration de la continuité écologique (RCE)	12 000 €
Renaturation	687 420 €
Plan d'eau	72 000 €
Zones Humides	201 000 €
Information et Sensibilisation	40 800 €
Indicateurs de suivis	52 800 €
Animation	701 249,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 771 269,25 €</b>

***Le détail du programme est présenté en annexe.***

Ces actions pourront faire l'objet d'un financement de l'ordre de 80% de la part des différents partenaires financiers.

Aussi, la part à charge pour le syndicat ne devra pas dépasser ses capacités budgétaires.

**Délibération n° 2024-010**

Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical **Décide**, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

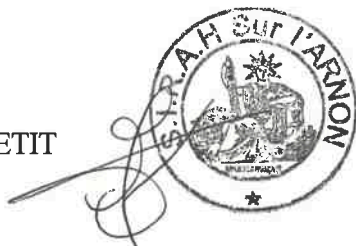
- D'arrêter le programme d'actions prévisionnel, son financement et son calendrier prévisionnel ;
- D'engager les procédures en découlant auprès des services de l'Etat (Déclaration d'Intérêt Général (DIG), dossiers Loi sur l'Eau etc.)
- De prendre à sa charge le montant, déduction faite des subventions obtenues, de l'ensemble des actions inscrites au programme d'action du CTMA du Haut Arnon ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'année concernée ;
- D'autoriser le président à signer tout document relatif à ces opérations.

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,*

*Pour extrait conforme au registre,*

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le Secrétaire de séance

Pascal LEJOT

*Date de mise en ligne sur le site internet du SIRAH SUR L'ARNON : le 19/11/2024*

